

LA COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



BUDGET 2024 : 34 048 203 €



Au **compte administratif 2023**, par rapport à 2022 :

- les Dépenses Réelles de Fonctionnement progressent de +7,6% (*inflation, revalorisation du point d'indice, augmentations réglementaires*),
 - les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) : +6,9% (*revalorisation des bases, mise en place de la tarification des professionnels en déchèteries*).
- =>L'épargne brute s'élève à 2 382 051 € (contre 2 325 014 € un an plus tôt), soit 13% des RRF.
- Le résultat de la section de fonctionnement, sur l'année seule, atteint +1 190 695 €.
 - l'excédent cumulé s'élève à +9 438 280 €, contre +9 380 996 € un an plus tôt.

En **2024**, de nombreux **aménagement, acquisitions et renouvellement du matériel sont programmés** : 3 plates formes déchets verts, une nouvelle déchèterie, abri bac apprentis, broyeurs, gerbeurs, hydrocureur, le déploiement du contrôle d'accès déchèteries, camions, tracteur, utilitaires, composteurs, colonnes enterrées et aériennes.

En recette, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) resteront inchangés à 10 et 12% selon les zones. Le produit total, estimé à 14,6 M€, représente 82% des recettes réelles de fonctionnement. Dans le cadre du pacte financier et fiscal, une réflexion est actuellement menée sur la TEOM : produit et zonage, pour application effective à compter de 2025 (délais réglementaires).

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	15 286 454 €	16 593 745 €	21 818 928 €	23 602 845 €
Recettes de fonctionnement	19 397 327 €	21 895 313 €	21 818 928 €	23 602 845 €
Dépenses d'investissement	4 335 236 €	2 797 182 €	9 014 582 €	10 445 358 €
Recettes d'investissement	9 605 360 €	6 933 895 €	9 014 582 €	10 445 358 €

A retenir pour 2024

Fonctionnement

- Dépenses réelles : 17 480 200 €
- Recettes réelles : 18 049 136 €
- *Virement à l'investissement + opérations d'ordre : 6 088 645 €*

Investissement

- Dépenses d'équipement : 9 920 153 €
- Emprunt (recette) : 0 €